

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

## MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,  
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur le site suivant:

MILLET DOLE SAS FR-39320 MONTREVEL

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :  
2023-04-13

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :  
2023-06-27



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

## MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,  
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

**MILLET MARIUS: PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE  
MILLET INJECTION: PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE  
MILLET SAMABLAN SAS: 19 ROUTE DE VERDUN FR-21200 STE MARIE LA BLANCHE**

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour): **2022-05-11**

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour): **2022-05-31**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champs et périmètres qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTIF 1245.5 11/2020



# Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

**MILLET MARIUS**

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,  
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

**Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels  
(GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur les sites suivants :

**MILLET PACKAGING SAS : 150 IMPASSE JOSEPH CUGNOT ZI GREZAN FR-30000 NIMES  
MILLET TECHNICS SAS : BP 12 FR-39260 MEUSSIA**

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :  
**2024-04-05**

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :  
**2024-05-02**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTIF 1245.5 11/2020

**PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT**

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise au :	<b>MILLET SAMABLAN</b>	Date :	<b>11 mai 2022</b>
Site de :	<b>Sainte Marie la Blanche (21)</b>	Auditeur :	<b>Jean Jacques DEFOORT</b>
Activités du :	Production de GPI Manipulation de GPI Transport de GPI Stockage, logistique Recyclage Aires de lavage de citernes	N° affaire : <b>5231</b> Durée de l'audit : <b>0,25 jour(s)</b> Audit sur site : <b>oui</b>	
	broyé X Réception X X non		

cochez les cases correspondantes

Contexte de : Production de flacon plastiques par extrusion à partir de GPI en sac, big bag et en citerne (silos) en nature ou coloré (granulés de colorant). Broyage pour un autre site du Groupe

ISO 9001-2015 & FFSC 22001

Taille des granulés plastiques présents sur le site : # 2mm standard Polymères, colorants, en sac, Big Bag et citerne (silos) Boyage des pièces pour transfert vers un autre site du groupe (en Big Bag).les clients de

1 - EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Conforme	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est le seul vecteur de transfert de GPI vers l'extérieur. Il est équipé de 2-2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI. Leur vidange est programmée tous les 6 mois. A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs. L'identification de réseau est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
1.2.	Conforme	Les dispositifs sont parfaitement adaptés aux granulés. Pour le poussières de brayage elles sont présente très localement (dans un atelier isolé et traité directement (pas de possibilité de les retrouver à l'extérieur car les déchets DIB souillés sont mis en sacs fermés avant mis e ne benne et les BIG BAG pour transfert en parfait état (pratiquement neufs)	RAS			
<b>2- PROCEDURES</b>						
2.1.	Conforme	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	RAS			
2.2.	Conforme	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	RAS			
2.3.	Conforme	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	RAS			
2.4.	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	RAS			
2.5.	Conforme	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	RAS			
2.6.	Conforme	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	RAS			
2.7.	Conforme	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	RAS			
2.8.	Conforme	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	RAS			
2.9.	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	RAS			
<b>3- FORMATION, SENSIBILISATION</b>						
3.1.	Conforme	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	RAS			
<b>4 - CONTRÔLE INTERNE</b>						
4.1.	Conforme	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	RAS			

**Conclusions de l'audit :**  
 Aucun granulé au sol n'a été observé durant toute l'audit. C'est parfait  
 De plus, la sensibilisation des personnels (déjà zn FFSC 2001) est sans faille.

AVIS **FAVORABLE**

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

**PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT**

CERTIF 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise audité :	<b>MILLET DOLE</b>	Date : 13 avril 2023
Site de :	<b>MONTREVEL (39)</b>	Auditeur : Jean-Jacques DEFOORT
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 869031
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 1 jour
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme : **Site de soufflage de flacons et bidons en grande série notamment pour le Phytosanitaire avec montée en puissance pour le recyclé (majorité des matières neuves en silos et du recyclé en bigbags)**

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre : **ISO 9001**

Taille des granulés plastiques présents sur le site : **Granulés livrés en citerne, colorants granulés en sacs (PE-PP), poudre de broyage et "copeaux de produits broyés"**

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorable	en cas de fortes pluie, il a débordement du dispositif grillagé et quelques granulés dans l'herbe	allongement du reseau (perte force de l'eau) et mise d'un "couvercle grillagé"	2023	pertinentes et efficaces	OUI
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme					
<b>2- PROCEDURES</b>							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme					
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme					
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	zones de 3 niveaux de gravité (les plus sensible : au niveau silons et zones déchets)				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Sur la centaine de big bag présent seul un seul avait une petite rayne laissnt fuir 1 ou 2 granulés				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme					
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Réactivité importantes des équipes (c'est désormais dans les gènes du groupe)				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	Conforme	Non applicable (il n'y a pas de bassin de rétention)				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Entretien régulier des zones d'herbes				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Améliorable	Peu d'enregistrement systématique et planification à formaliser par le maintenance (audit réguliers par les responsable Qualité de site)	formalisation au niveau maintenance	2023	Compte tenu de la démarche d'amélioration permanente dans la société . Réponse satisfaisante	OUI
<b>3- FORMATION, SENSIBILISATION</b>							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	gérés par les responsable QSEA du groupe et déjà confirmé sur les sites de Pratz				
<b>4 - CONTRÔLE INTERNE</b>							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Audit produit et audit processus-Sécurité/Environnement programmés				

**Conclusions de l'audit :**  
 Sensibilisation importante de l'ensemble des personnels et responsables.  
 Risques très limités set bonne réactivité.  
 Des potentiels d'amélioration pour atteindre le parfait

AVIS **FAVORABLE**

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise au Site de :	Millet MARIUS Group & MILLET Injection PRATZ (39)	Date : 10 mai 2022 Auditeur : Jean Jacques DEFOORT N° affaire : 5231												
Activités du :	<table border="1"> <tr><td>Production de GPI</td><td>non</td></tr> <tr><td>Manipulation de GPI</td><td>X</td></tr> <tr><td>Transport de GPI</td><td>Réception</td></tr> <tr><td>Stockage, logistique</td><td>X</td></tr> <tr><td>Recyclage</td><td>X</td></tr> <tr><td>Aires de lavage de citernes</td><td>non</td></tr> </table>	Production de GPI	non	Manipulation de GPI	X	Transport de GPI	Réception	Stockage, logistique	X	Recyclage	X	Aires de lavage de citernes	non	Durée de l'audit : 0,25 jour(s) Audit sur site : oui
Production de GPI	non													
Manipulation de GPI	X													
Transport de GPI	Réception													
Stockage, logistique	X													
Recyclage	X													
Aires de lavage de citernes	non													

cochez les cases correspondantes

Contexte de : Production de pièces plastiques par injection et ssemblage à partir de GPI en sac, big bag et en citerne (silos) en nature ou coloré (granulés de colorant)

ISO 9001-2015 & ISO 14001-2015

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

# 2mm standard Polymères, colorants, en sa, Big Bag et citerne (silos)  
boyage des pièces pour réinjection dans le procédé (mélange avec granulés)

1 - EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	de mise en o	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Conforme	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est le vecteur de transfert de GPI vers l'extérieur. Il est équipé de 2*2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI. leur vidange est programmée tous les 6 mois. A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs (dans l'herbe du pré. L'identification des éseaux est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	Pas de NC mais une amélioration mineure : Refaire le macadam extérieur très localement (trous) pour éviter des vagues lors du transport de palettes de sacs et une accumulation dans les trous en cas de déversement accidentel et faciliter ainsi le travail de la balayeuse. Aucune observation de granulés sur site)	fin 2022 (déblocage investissement réalisé)	OK (peu de trou et aune très grande sensibilisation des opérateurs de logistique)	OUI
1.2	Conforme	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	RAS			
<b>2- PROCEDURES</b>						
2.1	Conforme	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	RAS			
2.2	Conforme	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	RAS			
2.3	Conforme	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	RAS			
2.4	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	RAS			
2.5	Conforme	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	RAS			
2.6	Conforme	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	RAS			
2.7	Conforme	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	RAS			
2.8	Conforme	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	RAS			
2.9	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	RAS			
<b>3- FORMATION, SENSIBILISATION</b>						
3.1	Conforme	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	RAS			
<b>4 - CONTRÔLE INTERNE</b>						
4.1	Conforme	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	RAS			

**Conclusions de l'audit :**  
Aucun granulé au sol n'a été observé durant toute l'audit. C'est parfait  
De plus, la sensibilisation des personnels est sans faille.

AVIS

FAVORABLE

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTIF 2008 - Avril 2023

Entreprise audité :	<b>INILLET PARANGIS</b>	Date : 5/4/2024
Site de :	<b>INILLET</b>	Auditeur : Pierre PASCAL
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 2023
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recherche	
	Aires de brouage de chlorure	

Contact de l'organisme : **Production de pièces plastiques par extrusion soufflage à partir de granules en sac et en vils.**

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/ISO 45001 : **ISO 9001**

Table des granules plastiques présents sur le site :		2 4 6 ans				
1. EQUIPEMENTS	CONFORME	Commentaires (annexes, documents annexés, brouillons audité...)	Actions correctives proposées par le client	Début de mise en œuvre	Date de l'audit sur les actions correctives proposées	NC Levées
1.1.	Conforme	De site est doté d'équipements permettant le respect des normes de sécurité des équipements industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Mise en place de grille fine sur chaque regard d'eau pluviale pour éviter l'écoulement des granules.			
1.2.	Conforme	Les équipements et les dispositifs de confinement et de récupération sont en adéquation à la taille des granules. Balayage, aspirateur, hennue. Et nettoyage et récupération des granules dans les zones tampons.				
2. PROCEDURES	Conforme	Les procédures de gestion de la dispersion de granules (Procédure Interne PI&E) Analyse des risques basée sur la fréquence critique et volume des sacs de la mesure de risque.				
2.1.	Conforme	Les procédures de prévention de la dispersion des granules sont globales et complètes.				
2.2.	Conforme	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastique.	Consignes spécifiques affichées pour les transports en chambre. Consignes affichées pour la réception des matières premières (sac pour les sacs de transport). Consignes de vérification des équipements sont définies et spécifiques (eau assés, humidité, température). Consignes en cas de déversement affichées.			
2.3.	Conforme	Les zones où des granules de plastique industriels sont susceptibles d'être répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Un plan définit les zones où les granules sont susceptibles d'être répandus et indiqués dans l'environnement avec le degré de risque.			
2.4.	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastique industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de déperdition dans l'environnement.	Les emballages utilisés pour le stockage et la réception des granules sont adaptés (des spécifiques pour le transport des GPI). Les granules en grande quantité sont stockés dans des vils (sacs).			
2.5.	Conforme	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Une fréquence quotidienne est assurée par le responsable de site. Audits produits trimestriels (DOC 446 du 13/02/24) permettent de s'assurer du bon fonctionnement de la vérification.			
2.6.	Conforme	Les opérations de nettoyage avec les aspirateurs dans chaque zone, atelier, stockage, sont réalisées quotidiennement. Les vils sont placés dans un sac résistants et fermé par un bon à souder.	Un contrat des eaux pluviales communal about en amont du site dans la nature ne mentionne aucune trace de granules.			
2.7.	Conforme	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Un nettoyage à l'eau d'une balustrade industrielle des abords du site est réalisé par un sous-traitant spécialisé.			
2.8.	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle ponctuel).	Un programme de maintenance et de surveillance, GMAO, GAMP.			
3. FORMATION, SENSIBILISATION	Conforme	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...).	Le renforcement de la formation sensibilisation pour les nouveaux arrivants est en place (Plan d'audit). De même pour les visiteurs, prestataires et transporteurs qui agissent à l'entrée pour le contrôle des véhicules (PI&E).			
4. CONTRÔLE INTERNE	Conforme	Des contrôles internes annuels du respect des procédures sont réalisés.	Un suivi régulier d'audit interne (DOC 202 20/02/24).			

**Conclusion de l'audit :** L'engagement pris depuis plusieurs années, a permis de mettre en place sur le site les actions nécessaires pour améliorer le confinement de site, établir et valider les procédures internes, former et responsabiliser les employés à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des pertes, auditer régulièrement les performances et engager les partenaires à poursuivre les mêmes objectifs. Cet objectif a été atteint sur le site de INILLET.

AUXE **PROFONDEUR**

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse des/du(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

**PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT**  
 Questionnaire d'audit basé sur les exigences de décret (7-2005-46) du 16 avril 2021

CERTIF 2020 - Juin 2023

Entreprise audité :	<b>BIOMETECHNIQUES</b>	Date : 4/06/2024
Site de l'activité :	<b>MESEDES</b>	N° affiché : 1234
	Industrie : <b>plastique</b>	Statut de l'audit : <b>1<sup>er</sup> jour</b>
	Transport de GPI :	Realisé sur site : <b>oui</b>
	Stockage : <b>100%</b>	
	Recyclage :	
	Axe de travail de chantier :	

Contenu de l'engagement : Production de pièces plastiques par injection et assemblage à partir de granules en sac, big bag et en silo.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001 / ISO 45001 / ou autre : **ISO 9001**

Table des granules plastiques présents sur le site : **22 à 8 tons**

LI-EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (normes, documents, images, photos, vidéos)	Actions correctives proposées par le client	Déjà de mise en œuvre	Risk de l'audit sur les critères certifiés	NC, Points
L1	Conforme	Le site est doté d'équipements permettant le respect des granules de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.				
L2	Conforme	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules industriels et sont adaptés au site.				
P-PROCEDURES	Conforme	Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont mises en œuvre et actualisées.				
P2	Conforme	Des procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels et sont adaptées au site.				
P3	Conforme	Les zones de stockage des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être nettoyées ou évacuées accidentellement dans l'environnement sont identifiées.				
P4	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dispersion dans l'environnement.				
P5	Conforme	Les emballages sont vérifiés régulièrement.				
P6	Conforme	Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont récupérés.				
P7	Conforme	Les zones de réception où sont stockés les équipements de confinement et de récupération des granules sont nettoyées régulièrement.				
P8	Conforme	Les déchets de site placés sous le contrôle de l'équipement sont nettoyés régulièrement.				
P9	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (procédure, contrôle périodique).				
F-FORMATION, SENSIBILISATION	Conforme	Le personnel et les tiers travaillant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...).				
VI-VERIFICATION INTERNE	Conforme	Des contrôles internes sont réalisés au regard des procédures mises en œuvre.				

**Observation de Client** : L'engagement pris depuis plusieurs années, a permis de mettre en place sur le site les actions nécessaires pour améliorer la configuration du site, stabiliser et pallier les procédures internes, former et responsabiliser le personnel à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des pertes, améliorer régulièrement les performances et engager les partenaires à poursuivre les mêmes objectifs. Cet objectif a bien été atteint sur le site de MeseDES.

AVIS : **CONFORME**

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou un synthétisé de l'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.